



**DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
COMMUNE DE CASTETS-EN-DORTHE
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 Mars 2015**

L'an deux mille quinze, le 25 Mars à 21 h 00, le Conseil Municipal de Castets-en-Dorthe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur FLIPO Daniel, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS

M. FLIPO Daniel Maire	M. SART Jean-Pierre 1er Adjoint	Mme RACOLIN Nathalie 2ème Adjoint
M. BERNADET Fabrice 3ème Adjoint	Mme De FOMMERSVAULT Jacqueline - 4ème Adjoint	Mme CARTIER Josiane Conseillère Municipale
Mme ALIX Marie-Thérèse Conseillère Municipale	M. BERTO Thierry Conseiller Municipal	Mme NICOD Sylvie Conseillère Municipale
M. LAMOTTE Arnaud Conseiller Municipal	Mme DALLA-LONGA Karine Conseillère Municipale	M. MALVEZIN Romain Conseiller Municipal
M. PIECHAUD Gilles Conseiller Municipal	M. LOUGARE Jean-Michel Conseiller Municipal	Mme PIOLET Cécile Conseillère Municipale

MEMBRES ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION OU EXCUSÉS

Mme ALIX Marie-Thérèse	Procuration donnée à Mr SART Jean-Pierre
Mr MALVEZIN Romain	Absent excusé

Membres en exercice : 15 Membres présents : 13 Membres votant : 14
Date de convocation : 18 Mars 2015

Secrétaire de séance : Madame RACOLIN Nathalie

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance du 18 Février 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Demande de subvention auprès du Conseil Général – Temps d'Activités Péri-scolaires NATURE

Le Maire rappelle que la commune a mis en place la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014 et qu'une partie des Temps d'Activités Péri-scolaires (T.A.P.) est axée sur la thématique environnementale, comme par exemple les ateliers : « recyclage papier », « travail sur la biodiversité », « projet jardinage – hôtel à insectes – fabrication boules de graines pour oiseaux »,

Il informe que le Conseil Général étend désormais son appel à projet « Club Nature Gironde » aux T.A.P et, qu'à ce titre, il s'agirait de proposer des activités de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

Le Maire indique que les communes de BARIE, CASTETS-EN-DORTHE et SAINT-LOUBERT peuvent intégrer ce dispositif dans le cadre du Regroupement Pédagogique qui sera mis en place conjointement à compter du 1^{er} Septembre 2016, CASTETS-EN-DORTHE étant le chef de file de ce dispositif.

Il propose donc que les communes de BARIE, CASTETS-EN-DORTHE et SAINT-LOUBERT, au travers de ce Regroupement Pédagogique, participent à cet appel à projet et déposent une demande de subvention auprès des services du Conseil Général selon le plan de financement suivant :

Coût du projet :	3.812,00 €
Participation du Conseil Général :	3.050,00 €
Autofinancement :	762,00 €

Où l'exposé qui précède et après en voir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** que le regroupement pédagogique BARIE, CASTETS-EN-DORTHE ET SAINT-LOUBERT participe à cet appel à projet « TAP Nature » et **AUTORISE** le Maire à déposer cette demande de subvention auprès du Conseil Général de la Gironde et **À SIGNER** tout document se rapportant à la présente délibération.

Décision prise à l'unanimité des membres présents.

Commission Permanente d'Appel d'Offres

Le Maire fait part que conformément à l'article 22 du Code des Marchés Publics (CMP), il convient de constituer une Commission Permanente d'Appel d'Offres composée, dans les communes de moins de 3.500 habitants, du Maire (Président de la CAO) ou de son représentant, de trois membres titulaires et de trois membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal.

Il rappelle que, sauf exceptions expressément autorisées par le CMP, la C.A.O est l'instance de droit commun pour attribuer le marché. Elle choisit l'offre qui se révèle être économiquement la plus avantageuse au regard des critères préalablement définis par l'acheteur public.

Le Maire propose donc de constituer la Commission Permanente d'Appel d'Offres ainsi qu'il suit :

Mr FLIPO Daniel, Maire, **Président**, ou son **Représentant**, Mme De FOMMERVAULT Jacqueline, 4^{ème} Adjoint.
Mr SART Jean-Pierre, 1^{er} Adjoint, **Titulaire** - Mme DALLA LONGA Karine, Conseillère, **Suppléant**.
Mr BERNADET Fabrice, 3^{ème} Adjoint, **Titulaire** - Mme RACOLIN Nathalie, 2^{ème} Adjoint, **Suppléant**.
Mr LOUGARE Jean-Michel, Conseiller, **Titulaire** - Mr PIECHAUD Gilles, Conseiller, **Suppléant**.

Où l'exposé qui précède et après en voir délibéré, le Conseil Municipal **VALIDE** la constitution de la Commission Permanente d'Appel d'Offres telle que sus décrite.

Décision prise à l'unanimité des membres présents.

Convention de Regroupement Scolaire BARIE, CASTETS-EN-DORTHE et SAINT-LOUBERT

Le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 21 Novembre 2014, il avait fait part à l'assemblée du projet de convention d'un Regroupement Scolaire entre les communes de BARIE, CASTETS-EN-DORTHE et SAINT-LOUBERT.

Il informe que plusieurs rencontres ont été organisées avec les Maires des Communes concernées et que les conseils municipaux des communes de BARIE et SAINT-LOUBERT ont, respectivement en date du 20 Février 2015 et 27 Février 2015, adopté les termes de la convention définitive, laquelle précise notamment les modalités de scolarisation, de gestion et de participation financière au sein du Groupe Scolaire de CASTETS-EN-DORTHE,

Après avoir consulté les services de l'Académie, le Corps Enseignant et les Représentants de Parents d'Elèves, le Maire donne lecture du projet définitif de cette convention et propose à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à la signer.

Où l'exposé qui précède et après en voir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** les termes de la convention déterminant le fonctionnement du Regroupement Scolaire des Communes de BARIE, CASTETS-EN-DORTHE et SAINT-LOUBERT et **AUTORISE** le Maire à signer la convention tripartite ainsi que tous documents se rapportant à la présente délibération, un exemplaire de la convention susvisée étant annexée à la présente délibération.

Décision prise à l'unanimité des membres présents.

Informations diverses

1/Le Maire rappelle que CASTETS-EN-DORTHE fait partie de l'Association des Communes du Canal des Deux Mers qui a pour projet la mise en place d'un contrat d'itinéraire à vélo (V80) le long du Canal des 2 Mers de Bordeaux à Sète, permettant ainsi à nos communes, au travers de ce contrat, de se doter d'un outil de qualité destiné à la promotion de notre patrimoine et de nos territoires.

2/Le Maire fait part qu'il va faire procéder au démontage d'une partie des éléments en bois du City Stade eu égard aux nuisances sonores qui en résultent pour le voisinage.

3/Le Maire indique que le vote du Budget 2015 devrait avoir lieu sous 2 à 3 semaines, étant toujours dans l'attente des montants des dotations 2015.

4/Le Maire informe que le dernier conseil d'école s'est bien passé, la municipalité étant remerciée pour la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires. L'échange avec les parents d'élèves s'est avéré par ailleurs intéressant.

5/ Information est faite sur les prochains travaux réalisés sur la voie verte par le Conseil Général.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 20

Signature des membres présents à la séance du 25 Mars 2015